



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Germain-en-Laye passe aux PV électroniques

À compter du 19 janvier 2015, les Agents de surveillance de la voie publique (ASVP) et agents de la police municipale seront équipés d'appareils numériques portables qui leur permettront de dresser des procès-verbaux électroniques.

Un fonctionnement simplifié

Le PV électronique est un procès-verbal dressé par voie numérique grâce à un appareil portable et adressé directement au Centre national de traitement de Rennes (CNT) qui gère également les infractions détectées par les radars électroniques. L'ensemble des opérations de verbalisation est numérisé, depuis l'enregistrement du procès-verbal jusqu'au recouvrement des amendes. Ainsi, l'agent de police ou ASVP constate et relève l'infraction avec son appareil. Un avis d'information est placé sur le pare-brise du véhicule contrevenant à la place de l'ancien timbre-amende papier. L'avis de contravention est édité par le Centre de traitement de Rennes et envoyé automatiquement par courrier au domicile du titulaire de la carte grise.

Des économies pour l'administration comme pour les personnes verbalisées

Concrètement, cette automatisation de la gestion des amendes liées aux infractions routières présente plusieurs avantages pour les services administratifs comme pour les contrevenants : elle permet d'**éviter les erreurs de transcription**, mais aussi d'**éventuelles majorations des amendes liées à la perte du timbre-amende**. Ce système **élargit également les possibilités de paiement** (via Internet ou par téléphone). Une **minoration de l'amende** est en outre accordée si celle-ci est payée dans un délai de 15 jours (hors stationnement payant).

Enfin, la mise en place du système de PV électroniques permet un **allègement des tâches administratives et, consécutivement, des dépenses publiques saint-germainoises** ; en effet, deux agents municipaux étaient dédiés à l'activité de traitement des amendes au sein d'une régie d'État. Celle-ci fermera début février 2015, permettant ainsi à ces deux agents de se consacrer entièrement à des missions relevant strictement des compétences de la commune.

1 2 / 0 1
2015



CONTACTS

Attachée de presse

Marie JOSQUIN-ADELINÉ
marie.josquin-adeline@saintgermainenlaye.fr
01 30 87 20 81

Responsable de la communication

Nathalie GREGOIRE
nathalie.gregoire@saintgermainenlaye.fr
01 30 87 20 83